

ORDONNANCE N° 44/70 du 3/11/70  
portant approbation de l'adhésion de la République Populaire  
du Congo au Comité FAO des Pêches pour l'Atlantique Centre Est  
( C O P A C E )

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;

Le Bureau Politique et le Conseil d'Etat réunis en séance  
élargie entendus ;

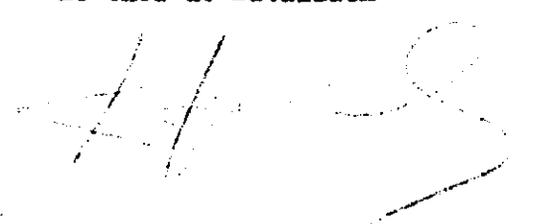
ORDONNE :

Article 1er. - Est approuvée l'adhésion de la République Populaire du Congo  
au Comité FAO des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE).

Article 2. - La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 3 NOVEMBRE 1970

Le Chef de Bataillon

  
Marien N'GOUABI.